

---

**50 bonnes raisons pour que la droite ne soit plus majoritaire à la Communauté Urbaine du Grand Nancy en 2014.**

***Le Président Rossinot veut tout maîtriser et, pour ce faire, il a une capacité à empêcher les initiatives, ou à geler les projets de développement, il distribue les avantages à ses amis pour tenter de conserver une majorité, il organise un traitement inégalitaire des communes et des quartiers sur l'agglomération nancéienne. Tout cela va à l'encontre de l'intérêt public et de la cohésion sociale. Les Grands Nancéiens souffrent. Nous développerons d'ici à 2014, « 50 bonnes raisons pour que la droite ne soit plus majoritaire à la Communauté Urbaine du Grand Nancy en 2014 », par la présentation de 50 dossiers, des petits dossiers, qui paraissent insignifiants, tant ils passent inaperçus, ou encore de gros dossiers... qui paraissent insignifiants tant ils passent inaperçus !***

---

**Dossier n° 2 – 26 octobre 2012**

**Le pont de Tomblaine ou :**

**« Les hommes construisent trop de murs, et pas assez de ponts » (I. Newton)**

**« Si je connaissais le con qui a fait sauter le pont ! » (La Septième Compagnie)**

Le pont de Tomblaine en traversée de la Meurthe était superbement illuminé. Pour des raisons obscures (c'est le cas de le dire !), cet éclairage a cessé de fonctionner en 2007. La Communauté Urbaine du Grand Nancy, qui en a la responsabilité, n'a jamais donné la moindre explication au Maire de Tomblaine à ce sujet.

Il a fallu attendre 2011 (4 ans d'obscurité...) pour que, sur les demandes de la ville de Tomblaine, des propositions de nouvel éclairage soient faites par la CUGN. Entre temps, d'autres interventions ont été privilégiées, pour des communes dont les maires sont dans la majorité d'André Rossinot. Exemple : l'illumination du pont de Saint-Max.

Or, le travail pour le pont de Tomblaine a été mal fait. Très rapidement, fin 2011, la ville de Tomblaine a interpellé la CUGN, dont les techniciens sur place ont convenu de la non-conformité de la réalisation par rapport au projet. Mais le responsable de l'entreprise qui a réalisé les travaux étant par ailleurs adjoint au Maire de Nancy, il peut y avoir, une fois de plus, à la Présidence de la CUGN, mélange des genres. C'est alors que la parole du Maire de la ville concernée n'a que peu d'importance...

Alors le Maire de Tomblaine écrit au Président de la Communauté Urbaine pour lui expliquer. La méthode du Président de la Communauté Urbaine est toujours la même : un grand mépris,

une réponse tardive. Le temps pour lui de demander à ses services de lui construire des arguments pour lui permettre de répondre négativement au Maire de Tomblaine. Ses arguments sont fallacieux, et dommageables pour les citoyens...

Dans son courrier de réponse, le Président de la Communauté Urbaine produit deux photos superbes, en affirmant que c'est ce qui avait été validé en termes de projet. Il oublie juste de dire que ces photos ne reflètent pas du tout la réalité. La photo est trompeuse, car tout d'abord c'est un montage grossier. Ensuite, elle représente ce que l'on peut voir de la rive, à partir de la proximité immédiate du pont. Ce n'est pas du tout ce qui se reflète lorsqu'on s'éloigne, ne serait-ce que de 50 mètres du pont.

Si le Président de la Communauté Urbaine voulait bien entendre, ne serait-ce qu'un fois de temps en temps, le Maire de Tomblaine, il donnerait des consignes pour que les erreurs soient réparées, et que l'éclairage soit complété. Au contraire, sa réponse cynique consiste en un refus.

Le Maire de Tomblaine considérant donc que ces illuminations coûtent cher, pour un résultat qui n'est pas conforme au projet, demande au Président de la Communauté Urbaine de supprimer ces illuminations du pont de Tomblaine.

Dans le même temps, suite au vol de câbles électriques, le boulevard du Millénaire est resté près de deux mois dans l'obscurité. Mais hélas, comme le Président de la Communauté Urbaine n'aime pas être remis en cause, il est fort à parier qu'on en restera là... jusqu'en 2014 !



*Le pont de Tomblaine... quand vous n'êtes pas trop éloignés !*